



Cours collectifs - Key English School

Le présent règlement énonce les conditions générales d'inscription aux cours collectifs ainsi que les obligations et responsabilités respectives des enfants, des parents et de Key English School (l'«Ecole»).

Inscription

L'inscription est annuelle.

Minimum d'élèves

L'Ecole se réserve le droit :

- de ne pas ouvrir les cours qui réuniraient un nombre insuffisant d'inscriptions ;
- de fermer un cours, ce qui entraîne le remboursement intégral de l'écolage restant dû. Aucune indemnité pour dommage ni aucun intérêt n'est exigible en cas d'annulation ou de fermeture de cours.

Prise en charge

Les enfants sont pris en charge par Key English School uniquement pendant la durée du cours.

Le parent doit s'assurer de la présence de l'enseignant avant de laisser leur enfant.

Les enfants ne peuvent partir seul sans autorisation préalable des parents envoyée par email à l'adresse info@key-english-school.ch.

Paieement

Les cours doivent être payés à l'avance. Le paiement garantit la place de l'enfant.

Tout incident de paiement pourra entraîner les frais de rappel et la suspension des cours.

Annulation

Toute demande d'annulation pour des circonstances exceptionnelles (déménagement, maladie longue durée...) doit être envoyée par email à info@key-english-school.ch, avec présentation de justificatifs.

Absence

En cas d'absence, l'écolage n'est pas remboursé.

Assurance

Les enfants doivent être assurés en responsabilité civile et contre les risques d'accidents pouvant survenir durant les cours.

Key English School ne pourra être tenu pour responsable en cas d'accident, ni en cas de perte, de vol ou de dégradation des effets personnels. Les parents assument la pleine responsabilité des dégâts matériels causés par leur enfant.

Discipline

A l'inscription, les parents s'engagent à informer Key English School de toutes difficultés rencontrées par l'enfant (troubles « dys », de l'attention, du comportement...), faute de quoi Key English School se réserve le droit de refuser l'inscription de l'enfant.

Tout élève qui perturbe le bon fonctionnement du cours peut être exclu de l'Ecole, avec motivation donnée aux parents, sans prétention de remboursement.

Crise sanitaire

En cas de mesure de confinement ou de semi-confinement, tous les cours en présentiel seront remplacés par des cours à distance (classes virtuelles et/ou activités en ligne...)

En inscrivant son enfant, le parent responsable déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales et s'engage à les respecter.